

**Compte-rendu de la CLE du SAGE Thouet**  
**Le 29/09/2015 à la salle du lac du Cébron, à Saint-Loup-Lamairé**

▪ **Personnes présentes :**

*Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :*

**Olivier CUBAUD**, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et Président de la CLE du SAGE Thouet  
**Jean-Pierre ANTOINE**, Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet  
**Hubert BAUFUMÉ**, Communauté de Communes du Loudunais et 2<sup>nd</sup> Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet  
**Françoise BELY**, Conseil Régional Poitou-Charentes  
**Jocelyne MARTIN**, Conseil Départemental du Maine-et-Loire  
**Olivier FOUILLET**, Conseil Départemental des Deux-Sèvres  
**Catherine PUAUT**, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais  
**Michel CLAIRAND**, Communauté de Communes du Thouarsais  
**Louis-Marie GREGOIRE**, Mairie d'Argenton l'Église  
**Jean-Claude GUERIN**, Mairie de La Peyratte  
**Christophe DEHAY**, Mairie de Saint-Varent  
**Christophe CHATIN**, Syndicat d'Eau du Val du Thouet  
**Louis-Marie LUMINEAU**, Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine  
**Pierre BIGOT**, SIVU de la Vallée de la Dive

*Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :*

**Christian BARBIER**, Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire  
**Jean-Paul SOUTIF**, Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
**Michel BONNESSEE**, Poitou-Charentes Nature  
**Paul PAULY-CALLOT**, UFC Que Choisir  
**Michel GUIONNET**, Association des Irrigants des Deux-Sèvres  
**Jean-Christophe POUVREAU**, Association des Irrigants de la Vienne  
**Marie-Christine CHAPALAN**, Association des Amis des Moulins des Deux-Sèvres, Bocage Vendéen, Gâtine  
**Jean-Yves FORTIN**, Association des Amis des Moulins des Deux-Sèvres, Bocage Vendéen, Gâtine  
**Louis PERRIN**, Syndicat de Valorisation et de Promotion des étangs de Poitou-Charentes – Vendée  
**Romain DUPEYROU**, Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

**Florence BARRE**, Agence de l'Eau Loire Bretagne  
**Alain JACOBSONE**, DDT des Deux-Sèvres  
**Frédéric NADAL**, DDT des Deux-Sèvres  
**Nicolas ALBAN**, DDT des Deux-Sèvres  
**Jean-François LUQUET**, ONEMA

▪ **Autres participants :**

**Kevin MERLIOT**, Stagiaire Conseil Régional Poitou-Charentes  
**Arnaud JACQUET**, Bureau d'études GÉO-HYD  
**Flavie THOMAS**, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet  
**Claudie PAITREAU**, SAGE Thouet  
**Alexis PACAUD**, SAGE Thouet  
**Pierre PÉAUD**, Animateur SAGE Thouet

▪ **Personnes excusées avec mandat :**

**Jean-François COIFFARD**, Mairie de Maisontiers  
**Patrice HOUTEKINS**, Mairie de Thouars  
**Didier GUILLAUME**, Mairie Les Ulmes

▪ **Personnes excusées :**

**Marie-Jeanne BELLAMY**, Conseil Départemental de la Vienne  
**Esther MAHIET-LUCAS**, Conseil Départemental des Deux-Sèvres  
**Robert GIRAULT**, Mairie de La Coudre  
**Jacques DIEUMEGARD**, Mairie de Pompaire  
**Jean-Michel MARCHAND**, Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine  
**Claude SERGENT**, Eaux de la Vienne SIVEER  
**Thierry DRAPEAU**, Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine-et-Loire  
**Jean THARRAULT**, Association de Sauvegarde de l'Anjou  
**Jean-Michel AMIOT**, Poitou-Charentes Nature  
**Daniel BEAUMONT**, Comité Départemental de Canoë-Kayak de Maine-et-Loire  
**Géraldine LEMARCHANT**, DDT de la Vienne  
**Guillaume MAILFERT**, DREAL Pays de la Loire  
**Côme DURAND**, DREAL Poitou-Charentes  
**Nicolas TROUILLARD**, ONCFS du Maine-et-Loire

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette nouvelle séance de la CLE du SAGE Thouet. Il annonce ensuite l'ordre du jour, à savoir :

1. **Validation du compte-rendu de la CLE du 15 avril 2015**
2. **Élections « Bureau de la CLE » (collège des collectivités territoriales et des établissements publics)**
3. **Présentation de la méthodologie pour l'étude « complément de l'état initial + diagnostic du SAGE » (GÉO-HYD)**
4. **Cartographie des cours d'eau des Deux-Sèvres (DDT 79)**
5. **Journée « membres CLE »**
6. **Questions diverses**

## 1. Validation du compte-rendu de la CLE du 15 avril 2015

M. CUBAUD propose de valider le compte-rendu de la CLE du 15 avril 2015. Pour rappel, lors de cette séance, les membres de la CLE ont validé l'état initial du SAGE Thouet (hors volet Assainissement – AEP) ainsi que le rapport d'activités 2014 de la CLE du SAGE Thouet. Cette séance plénière a également permis au Bureau d'études SERAMA de restituer les résultats de l'étude d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage permettant l'amélioration des connaissances sur les plans d'eau et leurs impacts. Ensuite, les membres de la CLE ont pu émettre leurs avis sur le projet du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021. Enfin la proposition d'une journée de sensibilisation à l'intention des membres de la CLE a été évoquée.

M. CUBAUD consulte les membres de la CLE pour validation de ce document ; **le compte-rendu est validé à l'unanimité par les membres présents, sans modification.**

## 2. Élections « Bureau de la CLE » (collège des collectivités territoriales et des établissements publics)

Il est rappelé que, suite aux élections départementales de 2015, un nouvel arrêté de composition de la CLE a été pris par Monsieur Le Préfet des Deux-Sèvres le 19 août 2015.

Ce nouvel arrêté prend en compte les nouveaux représentants au sein de la CLE des collectivités suivantes :

- Conseil Départemental de la Vienne : Mme Marie-Jeanne BELLAMY
- Conseil Départemental du Maine-et-Loire : Mme Jocelyne MARTIN
- Conseil Départemental des Deux-Sèvres : Mme Esther MAHIET-LUCAS
- Conseil Départemental des Deux-Sèvres : M. Olivier FOUILLET
- Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais : Mme Catherine PUAUT
- PNR Loire-Anjou-Touraine : M. Jean-Michel MARCHAND
- Syndicat des Eaux de la Vienne SIVEER : M. Claude SERGENT

Les règles de fonctionnement de la CLE prévoient la création d'un Bureau de la CLE composé comme suit :

- 8 membres du collège des collectivités, de leurs groupements et des établissements publics locaux
- 4 membres du collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations
- 4 membres du collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

Les membres du Bureau de la CLE sont désignés au sein de chaque collège par leurs membres.

Suite aux départs de M. Alain LAURIOU, M. Dominique PAQUEREAU et M. Gérard PIERRE, 3 sièges sont vacants pour le collège des collectivités, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

M. CUBAUD demande aux personnes souhaitant siéger au sein du Bureau de la CLE de faire connaître leur candidature.

Pour ces 3 sièges à pourvoir, les candidatures sont :

- Mme Jocelyne MARTIN
- Mme Esther MAHIET-LUCAS
- M. Robert GIRAULT

**Puisque 3 candidats se font connaître pour 3 sièges, M. CUBAUD propose aux membres du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux de désigner Mme MARTIN, Mme MAHIET-LUCAS et M. GIRAULT comme leurs représentants au sein du Bureau de la CLE. Les membres acceptent à l'unanimité.**

### **3. Présentation de la méthodologie pour l'étude « complément de l'état initial + diagnostic du SAGE » (GÉO-HYD)**

Pierre PÉAUD informe les membres de la CLE que le Bureau d'études GÉO-HYD a été retenu pour la réalisation de l'étude « Complément de l'état initial et diagnostic du SAGE Thouet » pour un montant de 62 090.40 € TTC.

Il poursuit en rappelant que l'étude consiste à la rédaction du complément de l'état initial du SAGE sur le volet assainissement - eau potable, puis dans un second temps à la réalisation du diagnostic du SAGE qui doit permettre d'identifier et hiérarchiser les enjeux du SAGE. Il laisse ensuite la parole à Arnaud JACQUET, du Bureau d'études GÉO-HYD, pour une présentation de la méthodologie envisagée pour la réalisation de l'étude (cf. présentation).

Suite à la présentation, M. FORTIN s'interroge sur l'efficacité de la mise en place des SAGE et les instances en charge de définir les enjeux et objectifs du SAGE.

Il lui est répondu que le rôle de la CLE est de définir le niveau d'ambition du SAGE et donc que les enjeux et objectifs seront débattus en séance plénière.

M. ALBAN complète en prenant l'exemple du SAGE voisin de la Sèvre Nantaise qui est en place depuis plusieurs années et définit aujourd'hui des actions ambitieuses pour la reconquête de la qualité des eaux et des milieux.

M. LUQUET demande des précisions concernant les données à récolter pour le complément de l'état initial et du pas de temps de ces données, ainsi que sur l'échelle d'analyse pour le diagnostic (sous-bassins, masses d'eau, ...) ?

Pierre PÉAUD répond que le cahier des charges de l'étude demande au prestataire de récolter des données sur l'AEP et l'assainissement sur les 10 dernières années. Pour ce qui est de l'échelle d'analyse, un travail sera fait au niveau des sous bassins principaux, comme ce qui avait été fait pour l'étude sur les pratiques et les pressions agricoles.

#### 4. Cartographie des cours d'eau des Deux-Sèvres (DDT 79)

Une instruction gouvernementale du 3 juin 2015 demande la réalisation d'un inventaire des cours d'eau sur les  $\frac{2}{3}$  du territoire métropolitain. Les services de l'État des Deux-Sèvres proposent d'associer la CLE du SAGE Thouet à l'élaboration de cet inventaire sur la partie Deux-Sévrienne du bassin du Thouet.

M. ALBAN, de la DDT 79, présente aux membres de la CLE les objectifs poursuivis dans le cadre de ce travail, à savoir identifier le réseau hydrographique considéré comme cours d'eau au titre de la loi sur l'eau et l'élaboration d'un guide sur l'entretien des cours d'eau.

Il poursuit en présentant les critères cumulatifs à prendre en compte pour identifier les cours d'eau, que sont :

- La présence et permanence d'un lit, naturel à l'origine
- Un débit suffisant une majeure partie de l'année
- L'alimentation par une source

Des indices complémentaires pourront être utilisés en cas d'incertitude (cf. présentation).

Il présente ensuite la méthodologie envisagée à savoir la réalisation d'une cartographie progressive qui sera actualisée au fur et à mesure de l'acquisition de connaissances. Cette cartographie progressive se basant sur une carte « inventaire zéro » initiée en 2006 par les services de l'État.

Pierre PÉAUD présente les échanges qui ont eu lieu lors du Bureau de la CLE du 12 août 2015 et ayant pour but de préparer l'avis de la CLE sur son engagement dans ce travail.

M. LUMINEAU relève que certaines cartes historiques comme celle de l'état-major ont pu être utilisées, mais les critères de l'époque pour définir un cours d'eau n'étaient pas forcément les mêmes qu'aujourd'hui.

M. ALBAN répond que ces cartes « historiques » permettent d'avoir des indices sur la présence ou non d'un cours d'eau.

M. BAUFUMÉ et M. LUQUET interrogent les services de l'État 79 sur la méthodologie prévue en Maine-et-Loire et Vienne et sur les critères utilisés.

M. JACOBSONNE répond que les critères utilisés pour définir un cours d'eau sont les mêmes, par contre les méthodes peuvent changer car tous les départements ne sont pas au même niveau d'avancement.

M. ALBAN complète en indiquant que la DDT 86 travaille actuellement sur l'élaboration d'une cartographie basée sur la BD TOPO de l'IGN et qui sera ensuite transmise pour avis aux collectivités concernées. Pour le Maine-et-Loire, une cartographie a été élaborée en 2014, puis mise en consultation, des vérifications terrain étant actuellement en cours.

M. SOUTIF relève qu'une réunion entre les DDT 79, 49 et 86 permettrait d'harmoniser le travail à l'échelle du bassin du Thouet et de s'assurer que la cartographie soit la même sur tout le territoire.

M. BIGOT remarque qu'une partie de la BD TOPO IGN a été retirée de la cartographie présentée par la DDT 79 et s'interroge sur les critères qui ont fait que ce linéaire n'est pas considéré comme cours d'eau.

M. JACOBSONNE répond que ce retrait a eu lieu suite au travail de terrain réalisé à l'époque.

Ce point sera de nouveau débattu lors des premières réunions techniques. Il est proposé pour cela de créer un comité technique pour étudier plus en détail cette cartographie.

M. CUBAUD, M. BIGOT et M. LUMINEAU souhaitent faire partie de ce comité technique.

M. SOUTIF indique qu'il est nécessaire d'associer la fédération de pêche des Deux-Sèvres qui pourra faire le lien avec les associations locales.

M. GUIONNET demande à ce que l'association des irrigants des Deux-Sèvres fasse également partie du groupe technique.

Suite à ces échanges, ainsi que ceux du Bureau de la CLE, il est proposé que le comité technique soit composé de la manière suivante :

- Élus de la CLE :
  - M. CUBAUD (Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et Président de la CLE)
  - M. BIGOT (SIVU de la Vallée de la Dive)
  - M. LUMINEAU (Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine)
- Représentants des usagers :
  - FDPPMA 79
  - Chambre d'Agriculture 79
  - Association des irrigants 79
  - Deux-Sèvres Nature Environnement
  - Syndicat de valorisation et de promotion des étangs
- Représentants de l'État :
  - DDT
  - DREAL
  - ONEMA
  - Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Représentants techniques
  - Techniciens de rivières du bassin (Thouet, Argenton, Thouaret, Dive)
  - SPL du Cébron

M. JACOBSONNE précise que des experts locaux pourront être associés autant que nécessaire. Il ajoute que dans un premier temps, le rôle du comité technique sera d'identifier le réseau hydrographique considéré comme cours d'eau de façon unanime.

Les membres de la CLE relèvent l'importance d'associer le savoir local (collectivités, maires, ...) pour la réalisation de cette cartographie.

M. CUBAUD indique que l'information de la composition de ce groupe sera mentionnée lors de l'envoi du projet de compte-rendu afin de permettre aux membres de la CLE non présents aujourd'hui d'intégrer le groupe s'ils le souhaitent.

## **5. Journée « membres CLE »**

Comme évoqué lors de la CLE du 15 avril 2015, une journée de sensibilisation à destination des membres de la CLE et des commissions thématiques du SAGE va être organisée. Cette journée se déroulera **le mardi 17 novembre 2015**.

L'invitation à cette journée, avec bulletin d'inscription, sera prochainement envoyée et précisera le lieu ainsi que le contenu de la journée (moment en salle + visite terrain).

## **6. Questions diverses**

Pierre PÉAUD informe les membres de la CLE que le dossier d'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de prélèvement pour l'irrigation de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) Thouet-Thouaret-Argenton a été transmis à la CLE pour avis.

L'ensemble des documents a été transmis aux membres de la CLE par mail par la cellule d'animation.

Il sera demandé à la Chambre Régionale d'Agriculture Poitou-Charentes, qui a été désignée OUGC, de présenter ce dossier lors de la prochaine séance du Bureau de la CLE avant de transmettre l'avis de la CLE.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les membres de la CLE et lève la séance.

## Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



*CLE - 29/09/2015 -*



## Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 15 avril 2015
2. Élections « Bureau de la CLE » (collège des élus)
3. Présentation de la méthodologie pour l'étude « complément de l'état initial + diagnostic du SAGE » (GÉO-HYD)
4. Cartographie des cours d'eau (DDT 79)
5. Journée « membres de la CLE »
6. Questions diverses



## Ordre du jour



1. **Validation du compte rendu de la CLE du 15 avril 2015**
2. Élections « Bureau de la CLE » (collège des élus)
3. Présentation de la méthodologie pour l'étude « complément de l'état initial + diagnostic du SAGE » (GÉO-HYD)
4. Cartographie des cours d'eau (DDT 79)
5. Journée « membres de la CLE »
6. Questions diverses



## Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 15 avril 2015
2. **Élections « Bureau de la CLE » (collège des élus)**
3. Présentation de la méthodologie pour l'étude « complément de l'état initial + diagnostic du SAGE » (GÉO-HYD)
4. Cartographie des cours d'eau (DDT 79)
5. Journée « membres de la CLE »
6. Questions diverses

## **Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet**

Suite aux élections départementales de 2015, nouvel arrêté de composition de la CLE pris par le Préfet des Deux-Sèvres le 19 août 2015.

- Mme Marie-Jeanne BELLAMY : Conseil Départemental 86
- Mme Jocelyne MARTIN : Conseil Départemental 49
- Mme Esther MAHIET-LUCAS : Conseil Départemental 79
- M. Olivier FOUILLET : Conseil Départemental 79
- Mme Catherine PUAUT : Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
- M. Jean-Michel MARCHAND : PNR Loire-Anjou-Touraine
- M. Claude SERGENT : Syndicat des Eaux de la Vienne SIVEER

## **Recomposition partielle du bureau de la CLE**

- Le bureau a pour principale mission la préparation des dossiers techniques et des séances de la Commission Locale de l'Eau.
- Le bureau n'est pas un organe de décision, il ne peut en aucun cas prendre de délibération, prérogative exclusive de la CLE. Il a reçu délégation de la part de la CLE pour répondre aux demandes d'avis faites à la CLE.
- Le bureau est composé de :
  - 8 membres du collège des collectivités et établissements publics locaux dont le Président et les 2 Vice-présidents,
  - 4 membres du collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations,
  - 4 membres du collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics.

## Les membres du bureau de la CLE (septembre 2014)

Organisme	Désignation
Conseil Régional Poitou-Charentes	Mme Françoise BELY
Conseil Général du Maine et Loire	<b>M. Alain LAURIOU</b>
Conseil Général des Deux-Sèvres	<b>M. Dominique PAQUEREAU</b>
Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet	M. Olivier CUBAUD
Communauté d'Agglomération Saumur Loire développement	M. Jean-Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Loudunais	M. Hubert BAUFUMÉ
<b>Communauté de Communes Bocage Bressuirais</b>	<b>M. Gérard PIERRE</b>
Syndicat de la Vallée de la Dive	M. Pierre BIGOT
Fédération de Maine et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	M. Jean-Paul SOUTIF
Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes	M. Claude DEVAUD
Association des Irrigants de la Vienne	M. Jean Christophe POUVREAU
Syndicat de Valorisation et de Promotion des Etangs de Poitou- Charentes Vendée	M. Louis PERRIN
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Mme Florence BARRE
DDT des Deux-Sèvres	M. Frédéric NADAL
DREAL Poitou-Charentes	M. Côme DURAND
ONEMA Inter-région Centre - Poitou-Charentes	M. Jean-François LUQUET

## Recomposition partielle du bureau de la CLE

- Suite aux élections départementales de 2015, M. Alain LAURIOU et M. Dominique PAQUEREAU ne sont plus membres de la CLE
- M. Gérard PIERRE n'est plus le représentant de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Selon les règles de fonctionnement de la CLE, chaque collège désigne ses représentants au sein du Bureau. De même, lorsqu'un membre du bureau cesse de siéger au sein de la CLE, il est procédé à la désignation de son successeur par le collège concerné.

**Désignation des nouveaux membres du Bureau pour les 3 sièges vacants  
(collège des collectivités et établissements publics locaux)**

## Recomposition partielle du bureau de la CLE

	Prénom - Nom	Fonction	Nbr de voix obtenues
Liste des candidats			



## Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 15 avril 2015
2. Élections « Bureau de la CLE » (collège des élus)
3. **Présentation de la méthodologie pour l'étude « complément de l'état initial + diagnostic du SAGE » (GÉO-HYD)**
4. Cartographie des cours d'eau (DDT 79)
5. Journée « membres de la CLE »
6. Questions diverses

## **Réalisation du complément de l'état initial et du diagnostic du SAGE Thouet**

- Complément de l'état initial du SAGE : Volet alimentation en eau potable, Assainissement collectif, Assainissement non collectif, Assainissement industriel.
- Réalisation du diagnostic du SAGE : Identifier et hiérarchiser les enjeux du SAGE
- Validation du cahier des charges de l'étude : Bureau de la CLE du 10 juin 2015
- Période de la consultation : du 23 juin au 4 août 2015
- Choix du prestataire : Commission d'Appel d'Offres le 12 août 2015 (4 offres reçues)  
Prestataire retenu : **GÉO-HYD** pour un montant de 62 090,40 € TTC
- Durée de l'étude : 7 mois



### ***Elaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vallée du Thouet Complément à l'état initial et diagnostic global***

***Commission Locale de l'Eau du 29 septembre 2015***

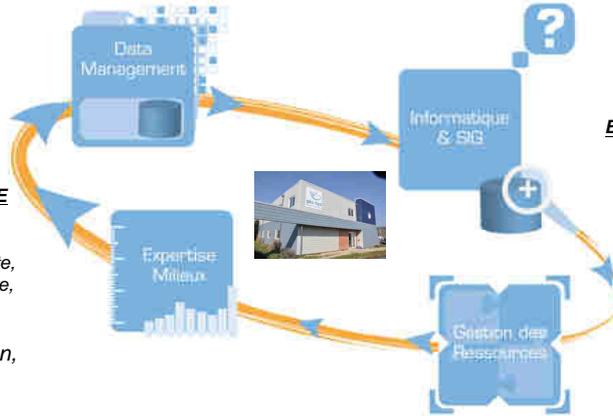
101 rue Jacques Charles  
45160 Olivet  
Tel. : 02 38 64 02 07  
www.geo-hyd.com

## La société Géo-Hyd

**Bureau d'études à double compétence « Environnement et Informatique »**  
25 collaborateurs avec des profils variés, scientifiques et technologiques  
Investissement sur toute la chaîne de traitement de l'information

### Références SAGE

Rance Frémur,  
Loiret, Orge-Yvette,  
Estuaire de la Loire,  
Allier aval, Cher  
amont, Sauldre,  
Sioule, Dore, Allan,  
Scarpe, ...



**Chef de projet**  
A. Jacquet

**Equipe de projet**  
J. David  
M. Delabre  
R. Mouche



SAGE Thouet – CLE du 29/09/15

## Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)

Au terme de l'article L. 212-3 CE, **Le SAGE fixe les objectifs généraux et les dispositions permettant de satisfaire aux principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, tenant compte des adaptations nécessaires au changement climatique.** La gestion vise à assurer :

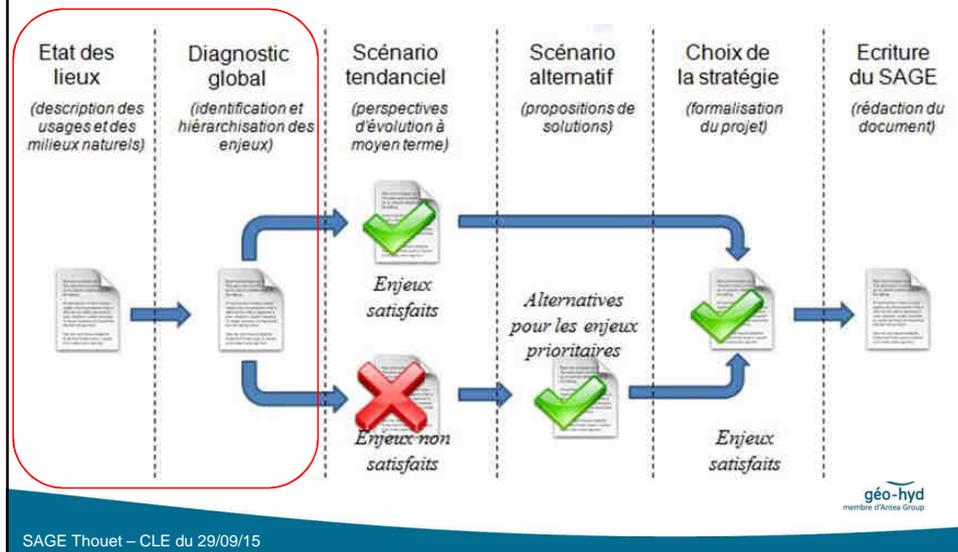
1. la prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides,
  2. la protection des eaux et la lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature,
  3. la restauration de la qualité de ces eaux et leur régénération,
  4. le développement, la mobilisation, la création et la protection de la ressource en eau,
  5. la valorisation de l'eau comme ressource économique,
  6. la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau,
  7. le rétablissement de la continuité écologique au sein des bassins hydrographiques.
- Procédure d'intérêt général pour la protection d'un bien commun.
  - Quel niveau d'ambition on se fixe dans la procédure ?



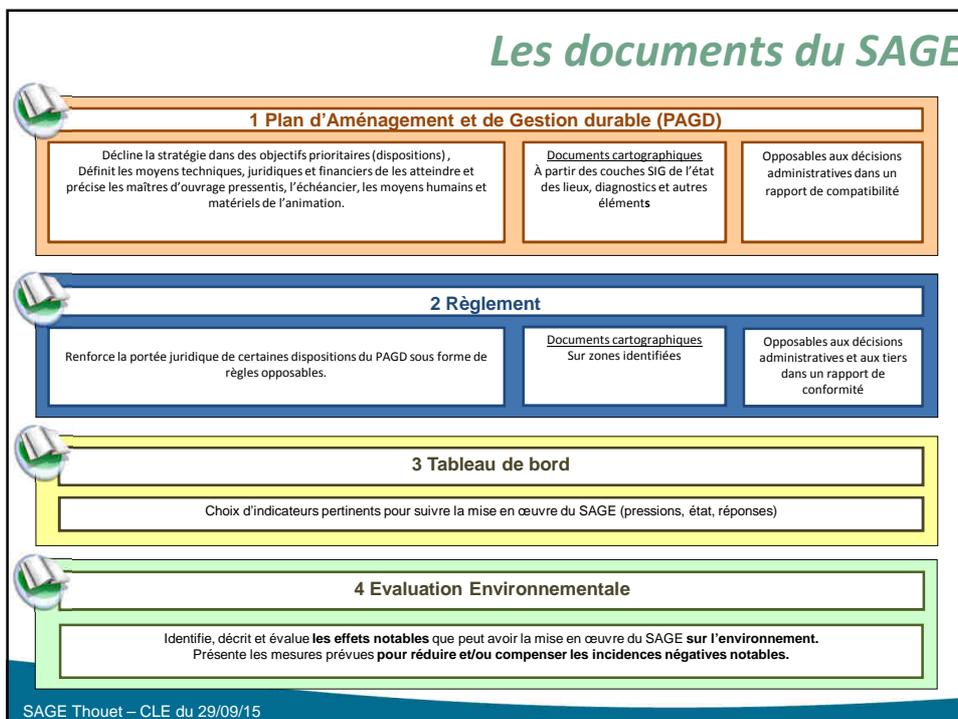
SAGE Thouet – CLE du 29/09/15

## Méthode d'élaboration

Accompagner les membres de la Commission Locale de l'Eau à élaborer le SAGE en réalisant les phases de l'état des lieux (complément) au diagnostic global.

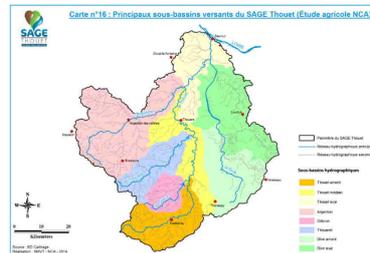


## Les documents du SAGE





## Caractéristiques du bassin versant



Périmètre de 3400 km<sup>2</sup>,  
2 régions, 3 départements, 192 communes,  
**Commission Locale de l'Eau de 62 membres,**  
**Maîtrise d'ouvrage assurée par le SMVT et l'Agglomération de Saumur,**

### Enjeux identifiés lors de l'étude préliminaire :

1. La sécurisation en eau potable,
2. La reconquête de la qualité des eaux de surface,
3. La gestion quantitative de la ressource,
4. La protection des têtes de bassin versant et des Espaces Naturels Sensibles,
5. Le rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau,
6. La valorisation touristique et la maîtrise des loisirs liés à l'eau.

➤ Prise en compte lors de la formalisation des objectifs de gestion (diagnostic).



SAGE Thouet – CLE du 29/09/15

## Etat des lieux : objectif et méthodes

**Décrire de façon factuelle l'état, la gestion, la protection de la ressource en eau, des milieux naturels et des usages de l'eau,**

**Etablir un socle de connaissances commun pour les membres de la CLE pour l'élaboration du diagnostic, la construction des scénarios et le choix de la stratégie,**

1. Milieu aquatique (hydrologie, hydrogéologie, hydro morphologie, ...),
2. Usages de l'eau (AEP, Agriculture, Industrie, Tourisme lié à l'eau, ...),
3. Qualité des eaux (eau de surface/souterraine, ...),
4. Richesses patrimoniales (ressources piscicoles, ZH, ...),
5. Risques environnementaux (inondation, érosion, ...),
6. Acteurs (compétences, territoires, programmes, ...).

➤ L'état initial de l'environnement du SAGE, a été validé pour partie par la CLE lors de la séance du 15/04/15, hors volets eau potable, assainissement collectif et non collectif et assainissement industriel (objet de la phase 1 de l'étude).



SAGE Thouet – CLE du 29/09/15

## Complément à l'état des lieux : Eau potable

Caractéristiques de l'alimentation en eau potable étudiées à 3 niveaux distincts (données SISE Eau / ARS) :

- **Captages** : localisation, ressources captée, débit m<sup>3</sup>/jour, débit réglementaire, qualité eau brute, ...
- **Usines de traitement** : type de filière, mise en service, ...
- **Unités de distribution** : population desservie, zone de mélange, qualité eau distribuée, % conformité, rendement de réseaux, prix de l'eau, ...

Qualité des eaux brutes et celles mises en réseau appréhendées à partir des bilans annuels des collectivités distributrices édités par le Ministère de la Santé,

Egalement ...

- Etat d'avancement des périmètres de protection des captages,
- Etat d'avancement des procédures concernant les captages prioritaires,
- Infrastructures principales (interconnexions majeures de secours, ...),
- Schémas Départementaux d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP).



SAGE Thouet – CLE du 29/09/15

## Etat des lieux : volet Assainissement (1/2)

Caractéristiques de l'assainissement collectif traitées sur la base des données des DDT et de l'Agence de l'Eau :

- **Informations nominales** (points de rejets, population raccordée, type de filière, capacité Eqh, hydraulique & organique),
- **Données de fonctionnement** (charges hydrauliques et organiques réelles, concentrations par paramètre, tonnages de boues, ...) .

Expression des charges polluantes en équivalent-habitant et en flux annuels.  
Focus sur les réseaux de collecte (types, métrologie, surverses, ...).

Egalement ...

- Conformité vis-à-vis de la directive « Eaux Résiduaires Urbaines »,
- Etat d'avancement des zonages d'assainissement,
- Rappel réglementation concernant la gestion des eaux pluviales.



SAGE Thouet – CLE du 29/09/15

## Etat des lieux : volet Assainissement (2/2)

### Assainissement non collectif

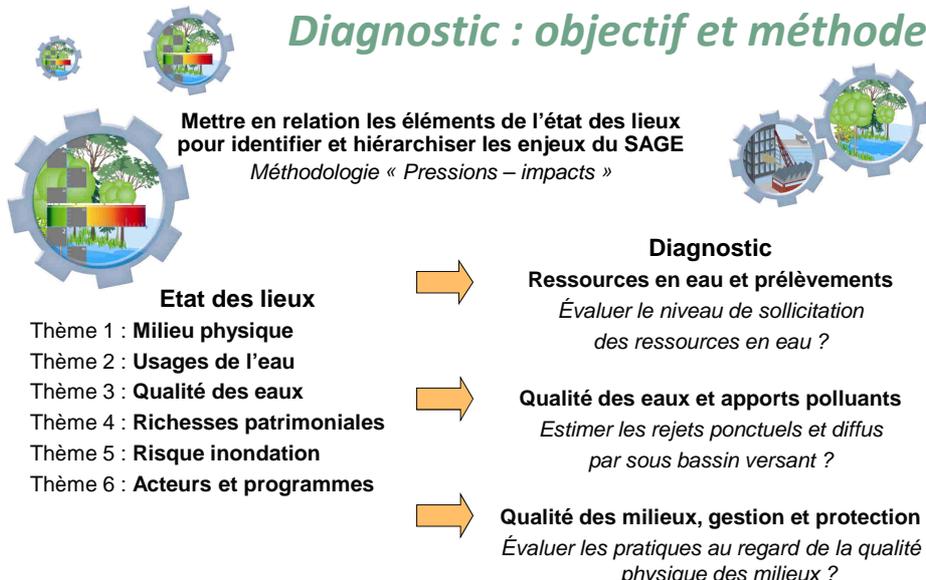
- Conformité et impacts des systèmes d'assainissement non collectif appréciés avec les services de la DDT et des SPANC,
- Contact avec les SPANC les plus importants pour collecter les informations concernant les diagnostics et les opérations de réhabilitation (priorités sanitaires et environnementales).

### Assainissement industriel

- Conformité et impacts de l'assainissement industriel traités à partir des données des DREAL (auto surveillance industrielle et Programme National d'Actions de Recherche et de Réduction des Substances Prioritaires et Dangereuses pour l'Eau - 3RSDE),
- Compléments recherchés auprès de l'Agence de l'Eau (industriels redevables, flux bruts et nets, rendements, témoins de raccordement, ...).



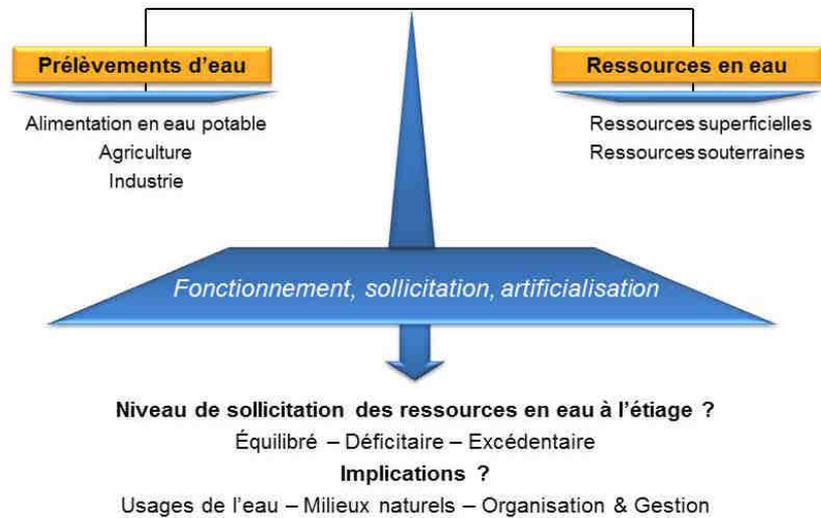
## Diagnostic : objectif et méthodes



- Se mettre d'accord sur les problèmes du bassin et leurs causes.
- Définir collectivement des objectifs de gestion des ressources en eau.



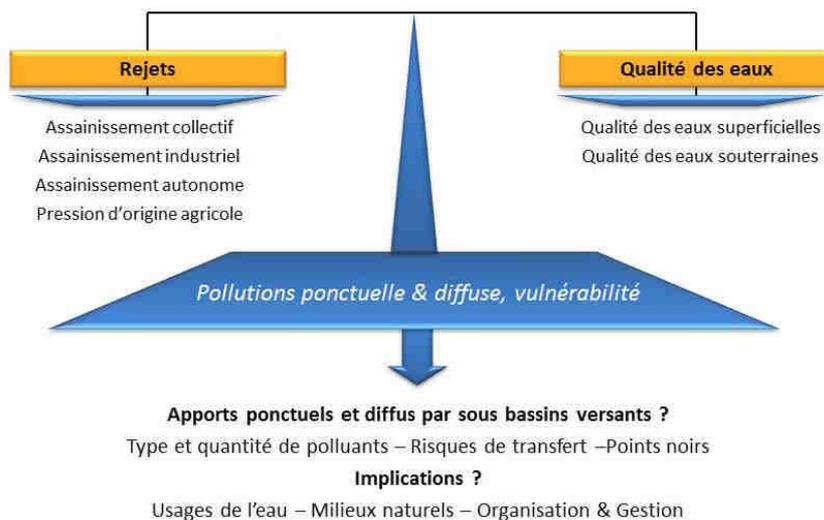
## Diagnostic « Gestion quantitative »



géo-hyd  
membre d'Antea Group

SAGE Thouet – CLE du 29/09/15

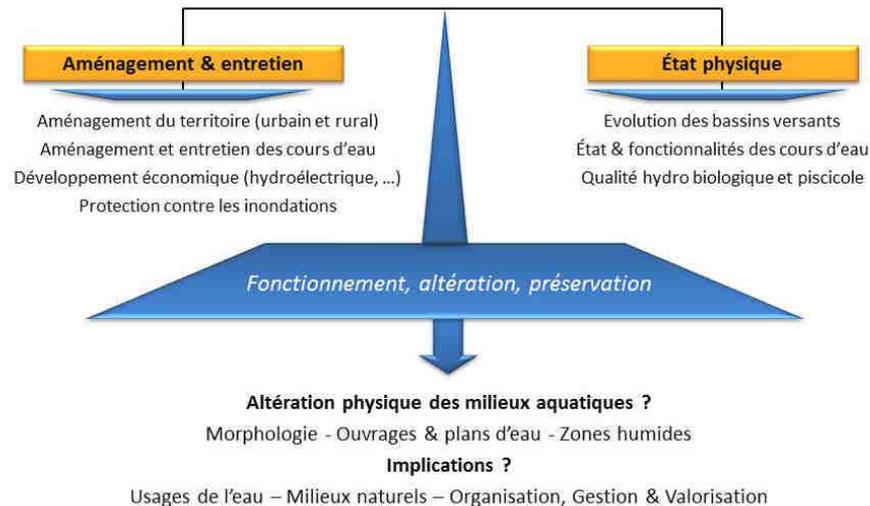
## Diagnostic « Gestion qualitative »



geo-nyu  
membre d'Antea Group

SAGE Thouet – CLE du 29/09/15

## Diagnostic « Gestion des milieux aquatiques »



SAGE Thouet – CLE du 29/09/15

## Diagnostic global

### Formalisation dans un diagnostic global :

- Transversalité des thèmes traités, sectorisation géographique, ...

### Focus institutionnel :

- Maîtrises d'ouvrage, évolutions du contexte institutionnel, ...

### Analyse socio économique :

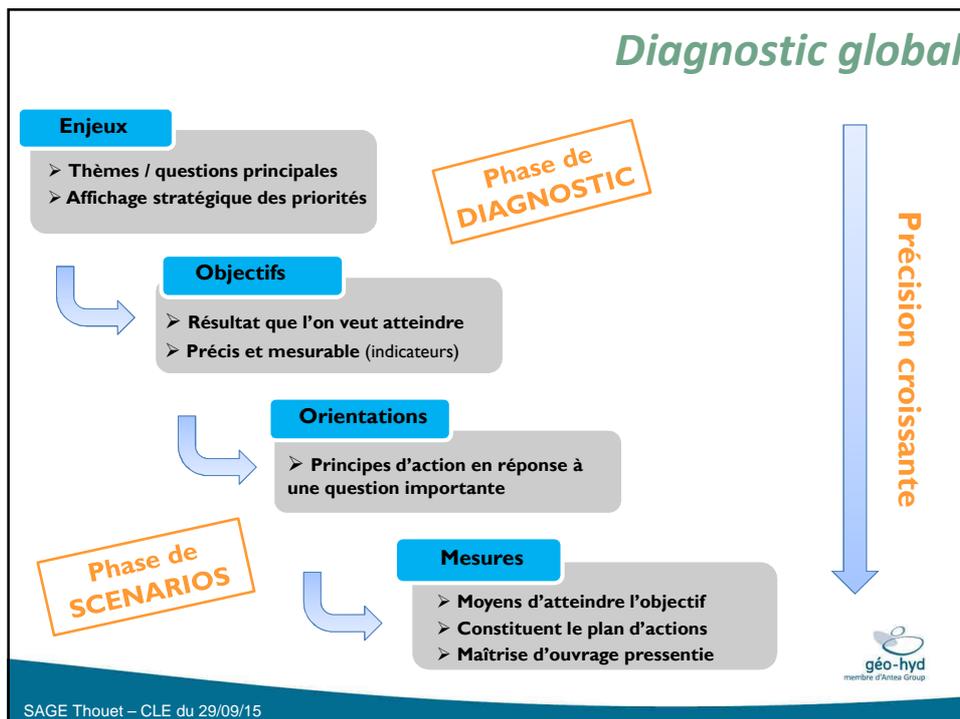
- Analyse socio économie, étude des coûts de la gestion de l'eau.

### Identification et hiérarchisation des enjeux et des objectifs de gestion :

- Propositions qui tiennent compte des enjeux pré identifiés, des objectifs affichés dans le projet de SDAGE 2016 – 2021, voire d'objectifs relevant de logiques de développement local.
  - Identification collective des objectifs de gestion (commissions),
  - Discussion sur les valeurs d'objectifs (mg/l de NO<sub>3</sub>, ...),
  - Hiérarchisation des objectifs entre eux,
  - Pré identification des référentiels pour leur application.

géo-hyd  
membre d'Antea Group

SAGE Thouet – CLE du 29/09/15



## Animation des commissions thématiques

**Permettre aux acteurs de s'exprimer sur leur perception de la problématique eau et hiérarchiser collectivement les enjeux.**

Trois commissions thématiques ont été installées par la CLE : Gestion qualitative de l'eau ; Gestion quantitative de l'eau et Gestion et valorisation des milieux aquatiques ;

Commissions thématiques réunies en phase de diagnostic :

- A mi-parcours, une réunion avec chaque commission pour présenter les premiers éléments techniques (janvier 2016),
- A la fin de la phase de diagnostic, une réunion avec l'ensemble des commissions de manière à identifier collectivement les enjeux et les objectifs de gestion et assurer ainsi la transversalité entre les thématiques (mars 2016).



## Suivi & Calendrier prévisionnel

Suivi assuré à différents niveaux : **cellule d'animation, bureau et la CLE**,  
Complément à l'état des lieux (1 mois), Diagnostic (6 mois)

Calendrier prévisionnel de l'étude du SAGE Thouet	m1	m2	m3	m4	m5	m6	m7	m8	m9
Complément à l'état initial									
Diagnostic global									
Réunion avec le maître d'ouvrage	1								
Réunions avec le bureau de la CLE	2	3			5			7	
Réunions avec les Commissions thématiques				4		6			
Réunion avec la Commission Locale de l'Eau									8



SAGE Thouet – CLE du 29/09/15

## Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 15 avril 2015
2. Élections « Bureau de la CLE » (collège des élus)
3. Présentation de la méthodologie pour l'étude « complément de l'état initial + diagnostic du SAGE » (GÉO-HYD)
4. **Cartographie des cours d'eau (DDT 79)**
5. Journée « membres de la CLE »
6. Questions diverses

## Cartographie des cours d'eau des Deux-Sèvres

Instruction gouvernementale du 3 juin 2015 demande la réalisation d'un inventaire des cours d'eau sur les 2/3 du territoire métropolitain d'ici à décembre 2015.

Les services de l'État des Deux-Sèvres proposent d'associer la CLE du SAGE Thouet à l'élaboration de l'inventaire des cours d'eau du département.

- Fiche récapitulative de la démarche d'inventaire des cours d'eau
- Note à l'attention des membres du Bureau pour préparer l'avis de la CLE
- Carte de l'inventaire zéro de la DDT 79
- Carte comparant l'inventaire zéro avec la BD-Topo de l'IGN

Intervention de la DDT 79 lors de la séance du Bureau de la CLE du 12 août 2015 pour préparer l'avis de la CLE.

[Avis de la CLE sur son engagement dans la réalisation de cette cartographie.](#)

# CLE du SAGE Thouet 29 septembre 2015



## Inventaire des cours d'eau



Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction départementale interministérielle

### *Inventaire des cours d'eau*

#### Objectifs poursuivis :

- Faire connaître les parties du réseau hydrographique qui doivent être considérées comme des cours d'eau au titre de la loi sur l'eau
- Diffuser un guide d'entretien des cours d'eau



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

# **C'est quoi un cours d'eau ?**



## ***Inventaire des cours d'eau***

### **Définition du cours d'eau**

(Jurisprudence du 21 octobre 2011 du Conseil d'Etat.)

Trois critères cumulatifs sont retenus pour caractériser un cours d'eau :

1. La présence et permanence d'un lit, naturel à l'origine
2. Un débit suffisant une majeure partie de l'année
3. L'alimentation par une source

Critères à apprécier en fonction des conditions géographiques et climatiques locales.

=> cette définition est inscrite dans le projet de loi Biodiversité en cours de discussion au Parlement



## ***Inventaire des cours d'eau***

### **Définition du cours d'eau**

Dans les cas où les trois critères ne permettent pas de statuer avec certitude sur la qualification ou non de l'écoulement en cours d'eau, un faisceau d'indices complémentaires peut aider à caractériser le linéaire :

- La présence de berges et d'un lit au substrat spécifique
- La présence de vie aquatique
- La continuité amont-aval

Cette liste peut être complétée par d'autres indices ayant une pertinence technique et au regard des caractéristiques locales des écoulements d'eau.



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

5

## ***Inventaire des cours d'eau***

### **Définition du cours d'eau**

Cette définition concerne :

- l'application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006.  
(exemple : curage, busage, barrage, etc)

Cette définition NE concerne PAS :

- L'application des bonnes conditions agro-environnementales (BCAE)
- L'application des zones non traitées (ZNT)



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

6

# Un inventaire pour quoi faire ?



## Inventaire des cours d'eau

### Projet d'inventaire des cours d'eau

Sur la base de cette définition, l'État propose de réaliser un inventaire des cours d'eau du département.

L'objectif est avant tout un objectif de **transparence** vis-à-vis du citoyen : permettre à tout citoyen de connaître ses droits et obligations sur un linéaire donné.

L'inventaire des cours d'eau, une fois validé, sera **mis à disposition** de tous les usagers (par exemple sur le site internet des services de l'État en Deux-Sèvres).



## Inventaire des cours d'eau

### Engagement de l'État

#### Rappel :

Actuellement, c'est l'administration – les DDT – qui arbitre la détermination des cours d'eau. Au cas par cas, en fonction des projets sur lesquels elle est sollicitée, la DDT analyse la situation et juge si l'écoulement est un cours d'eau ou non.

En l'absence d'inventaire des cours d'eau validé et publié, ce fait demeure. C'est l'administration qui déterminera au cas par cas les cours d'eau dans le département.



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

9

## Inventaire des cours d'eau

### Engagement de l'État

À terme, après publication de l'inventaire terminé des cours d'eau, chaque citoyen pourra connaître le statut d'un écoulement en se reportant à l'inventaire des cours d'eau.

- Si l'écoulement concerné est inscrit dans l'inventaire, c'est un cours d'eau, au sens de la loi sur l'eau.
- Si un linéaire n'est pas inscrit dans l'inventaire des cours d'eau au moment où une personne réalise un projet, l'administration s'engage à ne pas considérer ce linéaire comme un cours d'eau au moment de la réalisation du projet.



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

10

## ***Inventaire des cours d'eau***

### **Engagement de l'État**

- Remarque :

L'inventaire des cours d'eau ne fait pas obligatoirement l'objet d'un arrêté préfectoral.

En deux-Sèvres, il fera l'objet d'une simple mise en ligne sur internet. Cette modalité est actuellement celle des linéaires BCAE.



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

11

## ***Inventaire des cours d'eau***

### **Engagement de l'État**

Par ailleurs, un **guide technique** sur l'entretien des cours d'eau sera rédigé et mis à disposition des collectivités, des agriculteurs et des riverains après avis de la CLE.

Ce guide permettra de sensibiliser les riverains d'un cours d'eau à leurs droits et obligations.



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

12

# Comment procéder ?



## Inventaire des cours d'eau

### Une carte progressive avant l'inventaire final

Étant donné les difficultés techniques posées, la production d'un inventaire complet des cours d'eau est un objectif de moyen terme (2 à 3 ans).

À court terme (2015 - 2016), il sera possible de valider une carte intermédiaire comportant :

- des éléments déjà arbitrés (cours d'eau consensuels comme les écoulements permanents ou les cours d'eau BCAE),
- des éléments à arbitrer (tous les linéaires qui posent question ou qui nécessitent une expertise de terrain).

Cette carte progressive intégrera les éléments arbitrés au fur et à mesure de l'avancée du travail de concertation



# Inventaire des cours d'eau des Deux-Sèvres

## Projet d'inventaire proposé par la DDT des Deux-Sèvres

La situation en Deux-Sèvres est particulière : une esquisse d'inventaire existe déjà. Un « inventaire-zéro » a été initié en 2006 par l'État sur la base de la circulaire du 2 mars 2005, en s'appuyant sur :

- la cartographie existante : Cassini, carte des moulins, IGN, cadastre,
- la jurisprudence,
- des documents administratifs : pêches électriques, RDOE, procès-verbaux, aménagements fonciers.

Complété par une campagne de relevé de terrain entre 2006 et 2008 sur près de la moitié des linéaires du département.

Sur le terrain, la lecture de l'arborescence dichotomique élaborée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a permis d'arbitrer les cas les plus complexes.



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

# Inventaire des cours d'eau des Deux-Sèvres

## Arborescence dichotomique de caractérisation d'une alimentation en eau

Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne

INVERTEBRÉS AQUATIQUES				Nbre de oui	Description du type d'alimentation	Cours d'eau
				0	ruissellement temporaire	non
				1	impossible	
				1	peu réaliste	
				2	mare	non
				1	fossé	non
				2	fossé biologiquement accueillant	non
				2	fossé ou écoulement très temporaire	non avec réserve (1)
				3	cours d'eau naturel ou cours d'eau recalibré (dit fossé)	oui
				1	ruissellement de tête de bassin	non
				2	zone de source avec intérêt biologique	oui
				2	zone de source sans intérêt biologique révéillé	non avec réserve (2)
				3	zone de source ou tête de bassin avec intérêt biologique	oui
				2	fossé (milieu très artificiel)	non avec réserve (2)
				3	cours d'eau à faible régime hydrologique	oui
				3	cours d'eau stérile ? (avec rejet industriel toxique par exemple)	oui
				4	cours d'eau	oui

(1) si l'absence d'invertébré est certaine et selon le contexte aval  
(2) vérifier relevés faunistiques

Règle retenue pour la définition du cours d'eau : au moins 3 oui = oui  
: 2 oui et moins = non ou à vérifier

### Définition

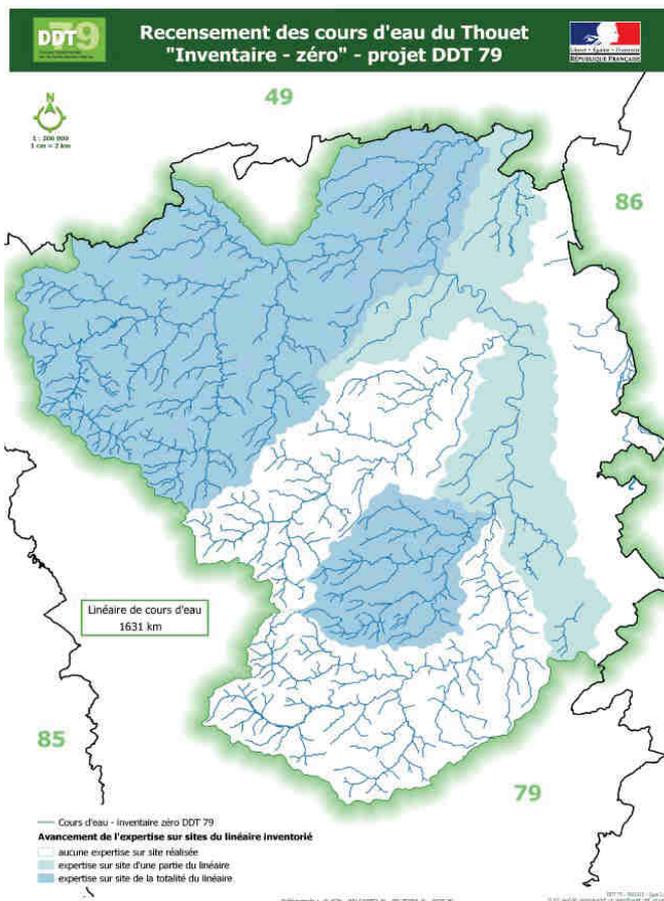
- Écoulement** : circulation d'eau de manière indépendante des pluies, à savoir après 8 jours sans pluie ou avec des précipitations cumulées de moins de 10 mm sur cette période
- Berge** : est considéré comme berge un dénivelé d'au moins 10 cm entre le fond de l'écoulement (en point bas du talweg) et le niveau moyen du sol de la parcelle
- Substrat différencié** : est considéré comme substrat différencié (réponse oui) une nature du fond de l'écoulement (sable, gravier, vase organique, ... ) notablement distincte de la nature du sol de la parcelle
- Invertébrés aquatiques** : les macroinvertébrés benthiques ayant un cycle de vie complet en milieu aquatique sont retenus ainsi que ceux laissant des traces évidentes d'intérêt de vie biologique à savoir : crustacés, mollusques (coquilles vides ou non), vers (planaires, échètes), coléoptères, trichoptères (fourreaux vides ou non)



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

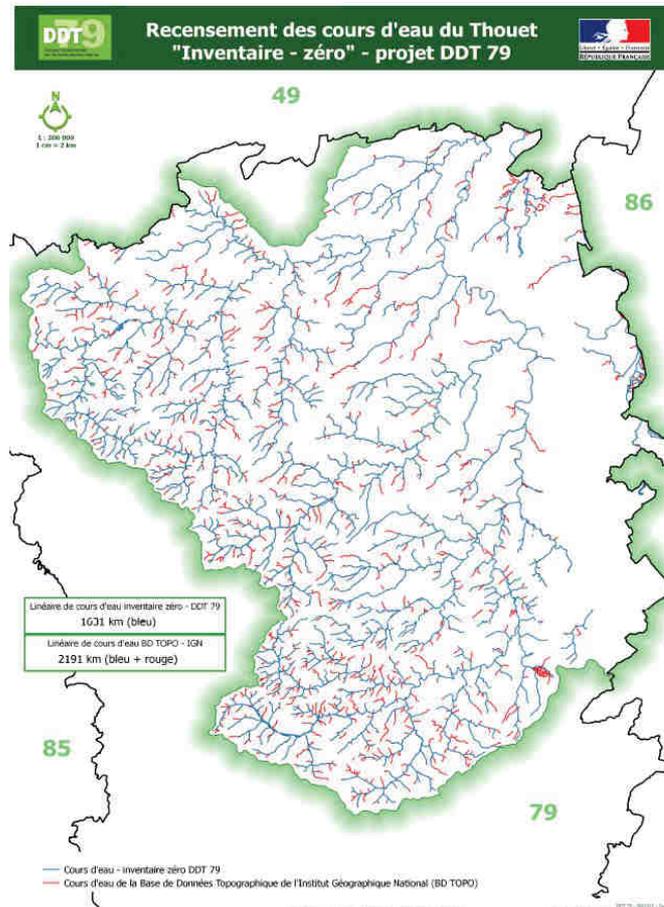
Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

# Inventaire des cours d'eau des Deux-Sèvres



Carte 1 : inventaire « zéro » de la DDT.  
Base de travail proposée pour l'élaboration d'un inventaire des cours d'eau.

# Inventaire des cours d'eau des Deux-Sèvres



Carte 2 : pour information, comparaison entre l'inventaire « zéro » de la DDT et la BD-Topo de l'IGN

# **Quel rôle pour la CLE ?**



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

19

## ***Inventaire des cours d'eau des Deux-Sèvres***

### **Démarche de concertation**

Du fait de la pré-existence de l'inventaire « zéro » en Deux-Sèvres, le Préfet des Deux-Sèvres n'a pas souhaité réunir un comité technique au niveau départemental, mais consulté directement les CLE des SAGE sur le projet.

Sur la base de l'inventaire « zéro » de l'État, il est proposé à la CLE de statuer sur le recensement des cours d'eau en Deux-Sèvres.



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

20

Merci de votre attention



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

## Cartographie des cours d'eau des Deux-Sèvres

### Échanges lors du Bureau :

- **Q1** : La CLE juge-t-elle pertinent et utile le principe de la réalisation d'un inventaire des cours d'eau ?

Les membres du Bureau valident par principe la pertinence et l'utilité de cet inventaire  
Nécessaire pour définir ce qu'on considère comme cours d'eau ou non.

- **Q2** : La CLE souhaite-t-elle participer à cet inventaire comme le proposent les services de l'État des Deux-Sèvres ?

Les membres du Bureau valident le principe que la CLE participe en collaboration avec les services de l'État à la réalisation de cet inventaire.

## Cartographie des cours d'eau des Deux-Sèvres

### Échanges lors du Bureau :

- **Q3** : La CLE adhère-t-elle à la démarche proposée, à savoir des discussions au sein de la CLE sur une base de travail issue des connaissances de la DDT des Deux-Sèvres ?

Les membres du Bureau estiment que le travail de la DDT peut servir de base de travail  
mais nécessite d'être débattu en CLE ou en comité technique.

*La non prise en compte d'une partie du linéaire de la BD TOPO – IGN ?*

*Les critères pris en compte sur les sous-bassins pour lesquels un travail terrain a été effectué ?*

- **Q4** : La CLE juge-t-elle l'inventaire « zéro » proposé par la DDT des Deux-Sèvres comme une première base de travail valide ?

Les membres du Bureau estiment que l'inventaire « Zéro » est un premier élément de travail qu'il sera nécessaire d'étudier plus en détails.

*Validation des sous-bassins pour lesquels un travail terrain a été fait (critères pris en compte) ?*

*Craintes sur le fait de valider des sous-bassins dans leurs totalités.*

*Échelle à utiliser pour cette cartographie ?*

## Cartographie des cours d'eau des Deux-Sèvres

### Échanges lors du Bureau :

- **Q5** : La CLE accepte-t-elle la création d'un comité technique, issu de la CLE, en vue de la valorisation d'une méthodologie de travail sur l'ensemble du bassin du SAGE ?

Les membres du Bureau valident le principe d'un comité technique ouvert aux structures non membres de la CLE.

### Proposition composition comité technique :

- ✓ Membres collège des élus  
3-4 élus de la CLE
- ✓ Représentants de l'État  
DDT / DREAL / ONEMA / AELB
- ✓ Représentants des usagers  
FDPPMA / Chambre Agriculture / Association de protection de l'environnement / Syndicat de promotion des étangs
- ✓ Représentants techniques  
Techniciens de rivières (4) / SPL Cébron / Expert ?



## Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 15 avril 2015
2. Élections « Bureau de la CLE » (collège des élus)
3. Présentation de la méthodologie pour l'étude « complément de l'état initial + diagnostic du SAGE » (GÉO-HYD)
4. Cartographie des cours d'eau (DDT 79)
5. **Journée « membres de la CLE »**
6. Questions diverses

## Journée membres de la CLE

Organisation d'une journée à l'intention des membres de la CLE (évoquée lors de la CLE du 15 avril) ainsi que qu'aux membres des commissions du SAGE.

Format de la journée : matinée en salle, après-midi visite terrain  
Animation avec le CPIE Gâtine Poitevine

Thématique : hydromorphologie des cours d'eau, approche plans d'eau, ...

Date : Mardi 17 novembre 2015

Lieu : à confirmer

Convocation courrier avec bulletin d'inscription



## Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 15 avril 2015
2. Élections « Bureau de la CLE » (collège des élus)
3. Présentation de la méthodologie pour l'étude « complément de l'état initial + diagnostic du SAGE » (GÉO-HYD)
4. Cartographie des cours d'eau (DDT 79)
5. Journée « membres de la CLE »
6. **Questions diverses**

**Dossier de demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de prélèvement pour l'irrigation de l'OUGC Thouet-Thouaret-Argenton**

Dossier envoyé par la DDT 79 et transmis aux membres de la CLE par mail le 23 septembre 2015.

Éléments transmis :

- Dossier de demande d'AUP (étude d'incidence et sur les milieux et Natura 2000)
- Résumé non technique

Dossier porté à la connaissance de la CLE pour avis

Présentation de la demande lors du prochain Bureau de CLE ??

